

Le très hon. M. Howe: La tâche du ministre du Commerce est de s'assurer que les catégories appropriées de blé et d'autres céréales sont acheminées dans les bateaux pour répondre à la demande d'exportation à mesure qu'elle se présente. Dans le cadre de cette tâche, nous veillons à ce que les céréales proviennent également de toutes les régions des Prairies, dans la mesure du possible, compte tenu des catégories de céréales dont nous avons besoin pour l'exportation. Nous commençons cette année en accordant une préférence bien marquée durant le mois d'août, et tant qu'il le faudra pour remplir les commandes d'expéditions, aux endroits d'où l'on n'a pas encore livré le contingent de huit boisseaux.

Avec le temps, nous essaierons de tirer les céréales aussi également que possible de toutes les régions des Prairies mais je ne puis m'engager à une répartition mathématique. Nous ferons de notre mieux.

M. Diefenbaker: Je veux seulement le plan général.

Le très hon. M. Howe: Très bien.

(Plus tard)

PROGRAMME CONCERNANT L'EMMAGASINAGE EN
DEHORS DES ENTREPÔTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Commerce. Étant donné que les entrepôts seront tout probablement remplis à pleine capacité, du moins durant la première partie de la nouvelle année-récolte, peut-il nous dire si le gouvernement songe à maintenir en vigueur son programme de l'an dernier à l'égard de l'emmagasinage des céréales dans des patinoires, et si l'on songera même à étendre ce programme aux céréales convenablement entreposées dans les fermes?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): La question a été étudiée et mes conseillers estiment que l'emmagasinage des céréales hors des entrepôts a été poussé assez loin. Nous constatons que ces céréales ne sont pas renouvelées et par conséquent nous avons certains doutes sur leur état bien que ce soit la société d'élevateurs qui les a entreposées qui en soit responsable. Nous estimons que les céréales doivent être disponibles pour l'expédition immédiate au fur et à mesure de la demande et, en conséquence, nous avons discontinué d'autoriser l'emmagasinage hors des entrepôts.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. MCCULLOUGH (MOOSE-MOUNTAIN)—À PROPOS
D'UNE RÉPONSE DONNÉE À LA CHAMBRE
LE 27 JUILLET

A l'appel de l'ordre du jour.

M. E. G. McCullough (Moose-Mountain): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Vendredi dernier, j'ai posé une question au ministre du Commerce. Comme le rapporte le hansard à la page 6760, je demandais:

Si on le fait on s'écartera de la ligne de conduite adoptée les années précédentes, car le lin n'était pas contingenté. Le sera-t-il pendant la nouvelle campagne agricole?

Le ministre a répondu que l'an dernier, il y avait eu un contingent qui a été supprimé au début de l'année. Dans une nouvelle que le *Leader-Post* a publiée le 28 juillet et où il est question du ministre du Commerce, je relève ce qui suit:

Les hauts fonctionnaires de M. Howe ont dit par la suite que celui-ci avait commis une erreur à ce sujet. Un communiqué de la Commission canadienne du blé en date du 19 juillet 1955 indique qu'il n'existait aucun contingent à l'égard du lin ou du blé durum pour 1955-1956. Il n'y en avait pas eu également en 1954-1955.

Je me demande si le ministre voudrait rectifier la réponse qu'il m'a donnée, afin qu'il n'y ait pas de malentendu, sur la ligne de conduite adoptée l'année dernière.

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Je le ferai volontiers. Je me suis trompé. Je croyais que nous avions commencé avec un contingent sur le lin et le blé durum, et que ce contingent avait été supprimé par la suite. Ce n'est pas le cas. Nous avions, l'année dernière, de petites récoltes de lin et de blé durum, et nous n'avons pas établi de contingent, même au début de l'année-récolte, sur ces céréales. Cette année-ci, nous aurons des récoltes beaucoup plus importantes de lin et de blé durum et nous avons pensé qu'un contingent de cinq boisseaux limiterait quelque peu les quantités livrées au début. Naturellement, le contingent sera relevé dès que nous serons en mesure d'écouler la récolte.

M. McCullough (Moose-Mountain): Me permettra-t-on de poser une autre question? Étant donné la déclaration que vient de faire le ministre d'après laquelle la récolte de lin et de blé durum serait cette année beaucoup plus forte et par conséquent contingentée, je me demande si son ministère étudiera la possibilité d'assujétir ces deux cultures à la régie de la Commission canadienne du blé.